

*Date de dépôt: 2 novembre 1998*

*Messagerie*

- a) P 1202-A      **Rapport de la Commission de l'enseignement et de l'éducation chargée d'étudier la pétition de l'APJP intitulée " Nouveaux postes d'enseignement à l'Ecole de culture générale au niveau du 10<sup>e</sup> degré "**
- b) M 1243        **Proposition de motion de la Commission de l'enseignement et de l'éducation concernant l'école de culture générale**

**Rapporteur: M<sup>me</sup> Janine Hagmann**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 27 mai 1998, M<sup>me</sup> Anne-Marie Bisetti, en qualité de représentante de l'APJP (association du personnel de l'école Jean Piaget) adressait aux autorités cantonales une pétition 1202 pour demander une augmentation des postes à l'Ecole de culture générale au niveau du 10<sup>e</sup> degré. Après l'avoir enregistrée, le Grand Conseil la renvoya à l'examen de la Commission des pétitions qui l'envoya à la Commission de l'enseignement. Cette dernière, sous la présidence de M<sup>me</sup> Nelly Guichard, la traita lors de ses séances des 9 et 23 septembre 1998. Elle a été assistée dans ses travaux par M<sup>me</sup> M. Extermann, directrice générale de l'enseignement secondaire postobligatoire et M. P. Ronget, directeur auprès de la direction générale du postobligatoire, chargé du secteur élèves et enseignement. Qu'ils en soient remerciés.

La teneur en est la suivante :

## **Pétition**

### **Nouveaux postes d'enseignement à l'Ecole de culture générale au niveau du 10<sup>e</sup> degré**

*Mesdames et*

*Messieurs les députés,*

*L'Ecole de culture générale a été créée pour répondre aux besoins d'une population particulière d'élèves. Une forte majorité de cette population est particulière à plusieurs titres. Il s'agit en effet :*

- de jeunes qui terminent une scolarité obligatoire en section " générale " des C.O. et qui, le plus souvent, n'ont pas le niveau pour entrer dans un collège ou à l'Ecole de commerce ;*
- de jeunes qui ont cherché sans succès ou cherchent encore une place d'apprentissage ;*
- de jeunes issus des milieux socio-économiques les moins favorisés ou de jeunes dont les parents sont des immigrants, et qui par conséquent ne sont pas totalement francophones.*

*Pour répondre de manière adéquate à ces profils d'élèves, l'Ecole de culture générale avait défini des quotas d'effectifs de classes qui permettent d'appliquer des stratégies pédagogiques évitant la sélection et offrant un maximum de chances de réussite aux élèves, particulièrement au niveau du 10<sup>e</sup> degré.*

*Si les prévisions pour la rentrée 1998-99 montrent clairement une augmentation encore plus forte d'élèves du 10<sup>e</sup> degré, il est impératif qu'aucune des classes du 10<sup>e</sup> degré ne dépasse l'effectif maximum de 16 élèves.*

*Le respect absolu de ce nombre d'élèves n'est certes pas la panacée, mais il est la condition sine qua non pour maintenir l'équilibre pédagogique nécessaire à la motivation des élèves, et à la reprise en mains par ces derniers d'un projet scolaire ou d'apprentissage sérieux.*

*Nous demandons que le Grand Conseil donne à l'Ecole de culture générale les moyens en postes d'enseignement pour qu'elle puisse assurer sa mission au niveau du 10<sup>e</sup> degré.*

*N.B. : 166 signatures,*

*APJP, M<sup>me</sup> Anne-Marie Bisetti, 29, rue Prévost-Martin, 1205 Genève*

*Audition des pétitionnaires M<sup>me</sup> Bisetti et M. Cottier*

M<sup>me</sup> Bisetti rappelle la place occupée par l'ECG dans le système scolaire. Il s'agit d'une école de degré diplôme, comme il en existe plusieurs en Suisse. Elle propose des cours type tronc commun et des cours à option. Elle offre des débouchés en particulier dans le domaine de la santé, comme par exemple l'Ecole Bon Secours et dans le domaine social, comme par exemple l'Institut d'études sociales. Ainsi, en 1997, 17 élèves ont choisi la profession d'hygiénistes dentaires, 14 la profession d'éducateurs de jeunes enfants et 33 la profession d'assistants sociaux. De nombreux élèves se sont par ailleurs tournés vers le domaine commercial.

A l'issue de l'année scolaire 1995/96, 3 492 élèves ont achevé le cycle d'orientation ; 463 d'entre eux sont entrés en 1<sup>re</sup> année de l'ECG. A titre de comparaison, il faut savoir que 33 % des élèves sortant du cycle d'orientation se dirigent dans une voie gymnasiale, 9 % à l'Ecole de commerce et 2 à 3 % à l'Ecole d'ingénieurs. Un très faible pourcentage trouve une place d'apprentissage.

M<sup>me</sup> Bisetti constate que les élèves de 1<sup>re</sup> année viennent pour une grande majorité du cycle d'orientation, niveau général. Ce sont des élèves qui n'atteignent pas les normes d'admission des autres écoles gymnasiales.

Elle cite l'exemple de la volée 1996. 743 élèves étaient suisses et approximativement francophones. 681 élèves étaient d'origine étrangère.

Le problème des élèves non francophones constitue l'une des plus grandes difficultés des élèves de l'ECG. L'école a donc ouvert des classes à très faible effectif, c'est-à-dire moins de 16 élèves. Dans ces cas-là, le taux de réussite apparaît plus élevé que dans les autres classes.

M<sup>me</sup> Bisetti décrit ensuite l'origine socioprofessionnelle des élèves de 1<sup>re</sup> année. La plupart d'entre eux proviennent de catégories à faibles revenus. Une enquête interne a par ailleurs montré que 202 élèves parlaient le français à la maison et 156 une autre langue. Afin d'essayer d'affiner certains aspects qualitatifs du profil de l'élève, un questionnaire a été distribué à tous les élèves de 1<sup>re</sup> année.

Quant à l'évolution des effectifs, les statistiques montrent que la moyenne par classe a évolué de manière décroissante de 1977 à 1986, passant de 17/18 élèves par classe en 1977 à 16 élèves par classe en 1986. Par la suite, les effectifs de classes ont augmenté pour atteindre une moyenne de 17,5 élèves par classe.

Les chiffres issus de statistiques ne reflètent pas vraiment la réalité. Il faut par exemple savoir qu'un certain nombre de disciplines sont enseignées en demi-groupes. On trouve ainsi des classes de langues de 21 élèves. Dans de tels cas, il apparaît difficile de travailler correctement, ce qui diminue les chances de réussite de chacun. La corrélation des augmentations d'effectifs avec le nombre d'élèves entrant à l'essai, 25 en 1988, et 83 en 1997, avec le nombre d'élèves redoublant leur 1<sup>re</sup> année, 8 en 1988 et 26 en 1997, et avec l'évolution du taux de réussite en 1<sup>re</sup> année, 78 % en 1988 et 65 % en 1997, s'avère très intéressante. Cette corrélation montre que les effectifs de classes augmentent et que les taux de réussite diminuent.

L'Ecole de culture générale accueille des élèves présentant toutes sortes de difficultés. Ils viennent à l'ECG car ils n'ont souvent pas d'autres choix possibles. Une enquête parue dans le magazine CO-Info du 18 octobre 1997 montre que les jeux d'orientation sont déjà faits au cycle d'orientation. Les élèves cherchent à entrer dans la meilleure formation possible. A la sortie du cycle d'orientation, la recherche d'une place d'apprentissage s'avère difficile. Les employeurs n'engagent pas de jeunes issus de 9<sup>e</sup> générale. Les choix de ces élèves s'avèrent donc de plus en plus restreints.

M<sup>me</sup> Bisetti est persuadée que l'on peut donner à ces élèves une 10<sup>e</sup> année dans les meilleures conditions possibles et leur donner cette chance de scolarité pour qu'ils puissent trouver leur voie. L'exposé précédent a montré le profil des élèves et la nécessité d'un encadrement et d'une réponse pédagogique les plus proches possibles de leurs besoins.

M. Cottier souhaite apporter un éclairage sensiblement différent. De la description faite par M<sup>me</sup> Bisetti, une évolution apparaît par rapport à la vocation d'origine de l'ECG, fondée il y a 25 ans. Cette vocation répondait à l'époque à un besoin particulier. On se situe aujourd'hui dans une réalité nouvelle. Le travail mené avec les élèves de 1<sup>re</sup> année s'effectue en fait sur deux plans, tout en étant mené simultanément. Il s'avère en effet que certains élèves achèvent leur formation à l'ECG, alors que d'autres quittent l'établissement en cours de scolarité.

L'analyse de cette réalité fait apparaître le problème de l'hétérogénéité de l'école, problème qui s'observe tant sur le plan social que sur le plan de l'origine, des moyens et du passé scolaire. Cette réalité suppose des stratégies adaptées. Le groupe de liaison Jean-Piaget – Henri-Dunant analyse actuellement cette situation et met en place un forum de discussion afin de trouver des solutions adaptées.

Il s'agit de trouver le moyen de redynamiser le travail des élèves, particulièrement des élèves de 1<sup>re</sup> année. L'ECG se dirige dans le sens de la responsabilisation des élèves et de la personnalisation des parcours. La recherche du sens à donner aux études doit être menée dans des structures qui permettent de travailler avec les élèves.

M. Cottier insiste sur la réalité telle qu'elle s'impose aujourd'hui. On pourrait imaginer que l'ECG ne se sente pas concernée par tous ceux qui ne correspondent pas à la vocation initiale de l'école. Or, ils n'ont pas d'autres solutions que l'Ecole de culture générale. On est donc obligé d'inventer, à l'intérieur de l'école, des structures nouvelles qui répondent à des demandes nouvelles.

#### *Audition de M<sup>me</sup> Brunschwig Graf*

M<sup>me</sup> Brunschwig Graf signale que le département a reçu une pétition identique au mois de juillet 1996. Il y a répondu en affectant trois postes supplémentaires pour la rentrée 1997/1998, postes qui ont été maintenus lors de la rentrée 1998/1999.

L'Ecole de culture générale remplit deux fonctions, qui s'avèrent ne pas être de même nature. Elle propose tout d'abord une formation conduisant à divers domaines, comme la santé ou le social. L'école est par ailleurs utilisée par des élèves qui ont besoin d'une année supplémentaire pour renforcer leur culture générale. Certains élèves effectuent donc une année réussie à l'ECG avant de partir dans une autre direction. D'autres quittent l'école au bout de quelques mois.

M<sup>me</sup> Brunschwig Graf explique que l'objectif du département est de trouver une forme de validation des acquis de culture générale pour les élèves qui quittent l'Ecole de culture générale avant l'obtention du diplôme. C'est un objectif que le département s'est fixé pour cette année scolaire.

Par ailleurs, le cycle d'orientation s'est fixé six priorités. L'année scolaire 1998/1999 est consacrée à mettre au point les objectifs d'apprentissage et à clarifier les acquis à la fin de la scolarité obligatoire. Cet objectif vient se coupler à une enquête internationale de mesure des acquis des élèves. Il s'agit d'un travail de fond actuellement en cours.

M<sup>me</sup> Brunschwig Graf constate que toutes les écoles exercent des pressions sur les autres. Un travail doit être entrepris dans ce contexte afin de déterminer ce que l'on attend les uns des autres. Il s'avère en effet que les différents ordres d'enseignement, et les enseignants en particulier, ne savent pas ce que font les autres. Une réflexion doit dès lors être engagée sur le mode de communication.

Elle revient sur la problématique soulevée par la pétition. Elle signale que la moyenne d'élèves par groupe est de 17,5 en 1<sup>re</sup> année. A l'Ecole Henri-Dunant, la 1<sup>re</sup> année accueille, pour la rentrée 1998/1999, 297 élèves. Lors de l'année scolaire précédente, Henri-Dunant a enregistré 12 admissions et 25 départs entre le mois de septembre et le mois de décembre 1997, ainsi que 5 admissions et 30 départs entre le mois de janvier et le mois de mars 1998. Ce qui représente environ 10 % d'élèves en moins par classe. Certaines classes finissent l'année scolaire avec 12 élèves. Les enseignants constatent alors que la stimulation devient presque nulle avec de tels effectifs. Il y a donc une différence à prendre en compte entre le nombre initial d'élèves à la rentrée et le nombre final d'élèves à la fin de l'année scolaire.

M<sup>me</sup> Brunschwig Graf souhaite rendre hommage aux directions et aux enseignants des deux écoles. On trouve en effet à l'Ecole de culture générale un potentiel et un engagement d'innovation qu'il faut demeurer attentif à encourager. La stratégie consiste donc à veiller, en amont, aux objectifs d'apprentissage du cycle d'orientation, à encourager les réflexions pédagogiques et à offrir une validation des acquis à ceux qui viennent temporairement à l'ECG.

## **Discussion et vote**

Les commissaires constatent que cette pétition avait été adressée au Grand Conseil en vue de l'organisation de la rentrée scolaire 1998. Elle n'est parvenue à la Commission de l'enseignement qu'en automne 1998, la rentrée de l'ECG Jean Piaget s'étant déroulée sans problèmes et sans heurts spéciaux. Ils constatent également que cette pétition ressemble comme deux gouttes d'eau à la pétition adressée voici deux ans à la présidente du DIP, pétition qui avait permis l'attribution de 3 postes supplémentaires à l'ECG. La situation des finances cantonales ne permet pas d'envisager l'obtention des postes demandés et une réallocation de postes d'autres écoles, voire d'autres domaines du département est difficilement réalisable ... chacun ayant déjà consenti des efforts. D'autre part, la demande précise de la

pétition pour l'obtention de postes pour le 10<sup>e</sup> degré ne résout pas la " marginalisation " par rapport aux filières gymnasiales ou professionnelles. Les commissaires sont persuadés que le problème ne se situe pas seulement au niveau des effectifs (d'ailleurs les classes perdent des élèves en cours d'année), mais qu'il s'agit bien d'un problème d'identité de filière scolaire.

**C'est pourquoi, par 9 voix pour et 1 abstention (AdG), les commissaires de la Commission de l'enseignement vous recommandent, Mesdames et Messieurs les députés, le dépôt de la pétition 1202 sur le bureau du Grand Conseil à titre de renseignement.**

A ce stade des travaux, la commission décide d'élaborer une motion.

*Proposition présentée par les députés:*

*M<sup>m<sup>es</sup></sup> et MM. Janine Berberat, Madeleine Bernasconi, Caroline Dallèves-Romaneschi, Erica Deuber-Pauli, Jeannine de Haller, Marie-Thérèse Engelberts, Nelly Guichard, Janine Hagmann, Martine Ruchat, Michel Balestra, Charles Beer, Christian Brunier, Alain Vaissade et Pierre-Pascal Visseur*

*Date de dépôt: 2 novembre 1998*

*Disquette*

**Proposition de motion  
de la Commission de l'enseignement et de l'éducation  
concernant l'Ecole de culture générale**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
considérant :

- la prolongation généralisée de facto de la scolarité au-delà de la 9<sup>e</sup> du cycle d'orientation,
- les compétences exigées pour toute formation scolaire et/ou professionnelle du secondaire postobligatoire,
- le fait que le secteur professionnel privilégie de plus en plus l'engagement d'apprentis plus âgés et plus expérimentés,
- la mission et le rôle de l'Ecole de culture générale dans le dispositif éducatif genevois,



invite le Conseil d'Etat

1. à lui faire rapport sur le bilan des expériences faites à l'ECG, dans le domaine de l'orientation, de la remédiation, de la mise à niveau des connaissances, de la formation complémentaire, du projet de l'élève ;
2. à situer ces expériences par rapport à la problématique du 10<sup>e</sup> degré et du préapprentissage afin de clarifier ces différentes structures ;
3. à faire des propositions concernant :
  - une meilleure adéquation du passage du CO à l'ECG pour les élèves de 9<sup>e</sup> du CO, particulièrement ceux qui sont promus de 9<sup>e</sup> G,
  - les mesures prises permettant d'engager plus rapidement en apprentissage les jeunes qui le désirent, notamment dans le secteur public,
  - la collaboration de l'ECG avec les écoles professionnelles,
  - les mesures qui peuvent être prises afin de valider les acquis des élèves qui poursuivent une période de scolarité à l'ECG sans pour autant aller jusqu'à l'obtention du diplôme final (mesures pédagogiques et/ou structurelles, par exemple sous la forme de modules).

## ***EXPOSÉ DES MOTIFS***

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Dès l'origine de l'ECG, une double mission lui a été confiée :

- donner aux élèves la possibilité de continuer une scolarité à l'ECG pour obtenir un diplôme ;
- permettre aux élèves de trouver ou de confirmer un choix professionnel et de les préparer à une entrée en apprentissage en développant et en accroissant leur formation scolaire.

L'école propose, au cours du 10<sup>e</sup> degré, une information/orientation aux élèves sous la forme :

- de stages en entreprises avec l'OOFP ;
- de stages exploratoires en écoles professionnelles de 3 à 5 jours consécutifs ;
- d'heures d'enseignement consacrées à l'élaboration d'un projet scolaire ou professionnel ;
- d'informations professionnelles en groupe ou par degré ;
- de rencontres avec une conseillère, dans l'école et hors de l'école ;
- de discussions avec les maîtresses et maîtres de classe.

D'autre part, l'école est attentive aux élèves qui rencontrent des difficultés scolaires. Elle leur fournit des aides individualisées comprenant :

- des méthodes pour organiser leur travail
- des dépannages à la " carte "
- des formations complémentaires dans les disciplines de base : français, mathématiques, incluses dans l'horaire de l'élève
- un encadrement repensé, des maîtrises interdegrés
- des regroupements d'élèves au 2<sup>e</sup> semestre (classe projet et orientation à effectif réduit/12 élèves)

pour donner aux élèves la possibilité de suivre et de progresser avec l'ensemble de la classe, ou de se préparer à une entrée dans le monde professionnel.

Cependant, il est constaté que les milieux professionnels qui engagent des élèves issus du 10<sup>e</sup> degré sont de plus en plus rares. Au cours de ces 3 dernières années, le recrutement d'une partie des élèves issus du CO s'est modifié. Il s'est élargi en englobant des élèves à profils très peu ou pas du tout scolaires. C'est pourquoi, l'ECG doit faire face, sur les 580 élèves qui s'inscrivent au 10<sup>e</sup> degré, à 20 % environ d'entre eux qui, sur le plan des acquis scolaires antérieurs, présentent de fortes disparités et d'importantes lacunes dans plusieurs disciplines. Ils ne savent plus ou pas travailler seuls ou à domicile. Plusieurs sont déstructurés, vivent ou ont dû supporter des situations familiales lourdes. Certains doivent être soutenus financièrement par les conseillers sociaux dans l'achat des fournitures scolaires de base. Certains, ayant eu des expériences scolaires très difficiles au CO, ne souhaitent pas continuer l'école et surtout, découragés, n'en attendent plus rien. Pour échapper à toute contrainte ou exigence en rapport avec la vie scolaire, ils quittent l'école, du jour au lendemain, sans point de chute.

Interrogés par l'école, les parents reconnaissent être dépassés et ne plus avoir d'influence sur leurs enfants. Ils avouent leur hâte de les voir dans le monde du travail, en sachant les difficultés que cela va encore représenter pour eux.

Conscients que “ tous les élèves du 10<sup>e</sup> degré doivent pouvoir découvrir, exprimer, développer, construire leurs potentialités et en faire des qualités sur lesquelles ils pourront s'appuyer pour réaliser un projet personnel et professionnel ” (intervention de M. Boget, directeur adjoint, à la séance de rentrée 1998) la Commission de l'enseignement vous prie, Mesdames et Messieurs les députés, d'accepter de renvoyer cette motion au Conseil d'Etat.